

## **TRAVAUX DU CONSEIL**

Réunion du 7 Mars 2011

### **VOTE DES SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire donne lecture des subventions étudiées par la commission finances :

- A.C.C.A. (Club Nature) . . . . .187 €	- Comite des Loisirs . . . . . 358 €
- A.D.M.R. . . . . .295 €	- Conf. « Bien Faye du Layon » ...181 €
- A.P.E. Ecole Publique . . . . .1 380 €	- Echo Musical . . . . . 2 627 €
- A.P.E.L. Ecole Privée . . . . .1 380 €	- Esperance Basket . . . . .890 €
- Amis Réunis . . . . .358 €	- Football Club du Layon . . . . .552 €
- Anciens Combattants . . . . . 89 €	- Donneurs de Sang . . . . . 49 €
- Arbre de Noel des Ecoles . . . . .500 €	- Garderie périscolaire . . . . .1 000 €
(provision)	(provision)
- Ass. Avenir (cantine) . . . . . 5 000 €	- Théâtre l'Arlequin . . . . .446 €
(provision)	- Ste du Beau Soleil . . . . .89 €
- Bibliothèque . . . . . 525 €	

Après en avoir délibéré et vote a bulletin secret, le conseil municipal décide par 14 oui - 1 blanc, d'inscrire ces montants au budget primitif 2011.

### **ECOLE PUBLIQUE : SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention déposée par l'école "La Clef des Chants" pour financer une classe de découverte à NANTES. Il propose 10,50 € par élève (au lieu de 10 € habituellement). Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

### **DESSERTE RESEAU ELECTRIQUE TERRAIN M.PAVAGEAU**

Vu la délibération d'adhésion au Syndicat d'Energies, vu le détail estimatif des travaux de desserte de l'habitation de M. et Mme PAVAGEAU pour un montant de 1 837 € H.T., le conseil municipal décide de participer financièrement aux travaux cités et de régler au SIEML sur présentation des mémoires la somme de 1 837 €

### **RECOUVREMENT FORFAIT NATIONAL TICKET BLEU EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE TERRAIN M.PAVAGEAU**

Après en avoir délibère, le conseil municipal décide de recouvrer la somme de 1 837 € auprès de M. et Mme PAVAGEAU.

### **MISSION LOCALE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par la Mission Locale. Celle-ci a adopté de nouveaux statuts ainsi qu'une nouvelle dénomination :  
MISSION DE LOIRE EN LAYON. Conformément aux nouveaux statuts, chaque commune doit désigner un représentant pour siéger à l'assemblée générale.  
Mme Françoise NOUTEAU accepte de représenter la commune au sein de la Mission Locale.

### **TRAVAUX POLE CULTUREL : FACTURE ENTREPRISE THOMAS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux d'amélioration sur le chauffage du Pôle Culturel étaient nécessaires. L'entreprise THOMAS est intervenue et le montant des travaux s'élève à 5 685,05 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour engager cette dépense qui sera inscrite au Budget Prévisionnel 2011.